

DÉPARTEMENT DE L'OISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FORMERIE**

Séance du 28 juin 2023

Nombres de membres afférents au Conseil Municipal : 23

En exercice : 21**Qui ont délibéré** : 19**Date de convocation** : 13/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit du mois de juin à vingt heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de FORMERIE, présidé par Monsieur William BOUS.

PRÉSENTS :

| | | |
|-----------------|--------------------|-----------------|
| William BOUS | Jean-Paul SOULEZ | Martine CAYRE |
| Joël HUCLEUX | Laure DESENDER | Hervé LEVEAU |
| Josiane DELOFFE | Jean-Claude ROLAND | Alain GILLES |
| Gérard FOUCARD | Maryse FLANDRE | Sylvie LEFEBVRE |
| Christelle PLE | Nathalie FERRAND | Hélène TELLIER |
| Jérôme HUCLEUX | Jérôme LECOEUR | |

ABSENTS NON EXCUSÉS : 0.**ABSENTS EXCUSÉS** :

Laurent PLACE

Sandrine SOUCHET

| | | |
|------------------|-----------------|------------------|
| Marylène DELATRE | donne pouvoir à | Martine CAYRE |
| Jennifer VERTHY | donne pouvoir à | Nathalie FERRAND |

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : Martine CAYRE et Jean-Paul SOULEZ

**2. RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE
SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ADOPTE le rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif (annexe 1)
- DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le Système d'information sur les Services Publics d'Eau et d'Assainissement (S.I.S.P.E.A.).

*Madame Sylvie LEFEBVRE demande s'il serait possible de visiter la station d'épuration.
Monsieur le Maire lui répond qu'une visite sera organisée courant septembre.*

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS



Le Maire,

William BOUS